

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 14 septembre 2016 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PR	ESI	EΝ	CE	S	:

- M. Denis Coderre, Maire
- M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

- M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
- M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
- M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
- M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
- M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
- M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE:

10.001

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

10.004

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. II est **RÉSOLU:** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016. Adopté à l'unanimité. 10.002 CE16 1441 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. II est **RÉSOLU**: d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016. Adopté à l'unanimité. 10.003 CE16 1442 II est **RÉSOLU:** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 août 2016. Adopté à l'unanimité.

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.001 1160206004	

CE16 1444

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14382 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (taxes et contingences inc.)	Articles / Description / Commentaire
Électroméga Itée	3 671 692,59 \$	1: Tête de feux véhiculaires 2: Montage 5: Aldis / Fournisseur unique 11: Feux sonores (FS) / Fournisseur unique 13: LB 15: Coffret STI 18: Switch enfichable
Tacel Itée	808 791,64 \$	3: Btn piéton / Seul soumissionnaire conforme 14: Coffret 60A
Orange Trafic inc.	3 694 838,28 \$	4: Détecteur véhiculaire 6: Wave Tronix / Fournisseur unique 8: Potences FS / Seul soumissionnaire conforme 12: GPS 19: Switch rail / Seul soumissionnaire conforme 20: Tête de feux piéton
Ventes Techniques Trelec enr.	676 053 \$	9: Metric / Fournisseur unique
Industries Précision Plus	857 770,99 \$	10: Struc. Spéciales

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165897003

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15106 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.003 1163838002	

CE16 1446

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté	é à l'unanimité.		
20.001	1160206004		

CE16 1447

II est

RÉSOLU:

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction:
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des ex-

banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.	
Adopté à l'unanimité.	
20.005 1167389001	
CE16 1448	
II est	
RÉSOLU :	
1 - d'accorder à Hollywood Nettoyage Spécialisé, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pou nettoyage des camions-tasseurs du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 146 386,17 \$, ta incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15336 et au tableau de reçus joint au dossier décisionnel;	de xes
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne	el.
Adopté à l'unanimité.	
20.006 1166859003	
	
CE16 1449	
II est	
RÉSOLU :	
de recommander au conseil municipal :	
1 - d'accorder à Martin Lefebvre Transport inc., seul soumissionnaire conforme, pour une durée de dans, le contrat pour les services de transport de neige PMR-204-1618, aux prix de sa soumiss soit pour une somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents l'appel d'offres public 16-15062 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;	ion,
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne	el.
Adopté à l'unanimité.	
20.007 1160587004	
	
CE16 1450	

de recommander au conseil d'agglomération :

II est

RÉSOLU:

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;

- 2 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 15 avril 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.
20.009 1160077001

CE16 1451
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214716;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.010 1161009003
CE16 1452
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'accorder un contrat à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 586 986,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1935-AE-16;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.011 1163334019

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 521 286,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et de divers travaux au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Norgéreq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5770;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.012 1161630004		

CE16 1454

II est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser une dépense de 337 580,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune, entre les rues de Callière et place Royale, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 464,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6911;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.013 1164956015	

CE16 1455

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.014 1160025004
CE16 1456
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses;
2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.015 1160025005
CE16 1457
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) un surplus contractuel total de 250 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses;
3 - d'autoriser une somme additionnelle de 75 000 \$ pour les incidences, majorant ainsi le budget de celles-ci de 110 000 \$ à 185 000 \$, taxes incluses;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.016 1160660009

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 721 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 661 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329408;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.017 1167231042		

CE16 1459

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense de 660 079,32 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot dans la rue Notre-Dame et le chemin Côte Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 982,16 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 221302;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.018 1167409001		

CE16 1460

II est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser une dépense de 1 540 214,40 \$, taxes incluses, pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 397,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6927;

3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	19 1166316016
CE	 16 1461
II es	
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1 -	d'autoriser une dépense de 1 856 733,75 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 -	d'accorder à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 782 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5852;
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	20 1166627004
	
CE	16 1462
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Itd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386, 49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15156 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 -	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	21 1160298002

CE16 1463
OL 10 1403
Il est
RÉSOLU :
de recommander au conseil municipal :
1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Concertation régionale de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375 ^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.022 1166368006
CE16 1464
OE 10 1404
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs - phase 2 du projet au Centre Strathearn;
2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Riopel + Associés, Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc., ingénieur en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses ;
3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.023 1161630003

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15232 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Axor experts-conseils inc. 1 953 612,08 \$ Les Services exp. inc. 1 106 976,30 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.
20.024 1163493002
0540.4400
CE16 1466
Il est
RÉSOLU:
 1 - d'autoriser une dépense de 574 093,17 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation du projet de réfection générale du Bain Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services Intégrés Lemay et Associés inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema, Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 459 118,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15215, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.025 1161335003
CE16 1467
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré » au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'approuver un projet de contrat par lequel MM. Philippe Allard et Justin Duchesneau, lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 126 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.
20.027 1160230005

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver le projet de contrat entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour l'utilisation du mobilier urbain (feux de circulation et éclairage) pour l'installation de 40 antennes de télécommunication;
- 2 d'autoriser la réception d'un revenu annuel de 4 000 \$, taxes incluses, provenant de Hydro-Québec ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux d'installation et d'entretien réalisés par la Ville;
- 3 d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.028 1165309002		

CE16 1469

II est

RÉSOLU:

- 1 de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de parc les lots 5 617 298 et 5 791 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de rue le lot 5 617 301 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 d'approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc une partie du lot 5 282 499 et une partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lots projetés 5 422 648 et 5 422 649), totalisant une superficie de 1 558,6 mètres carrés et par lequel la Ville cède au promoteur les lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4 d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc la partie du lot 5 282 499 et la partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui seront remplacées par les lots projetés 5 422 648 et 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
20.029 1160783001		

Il est

RÉSOLU:

- 1 de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 d'approuver le projet d'acte par lequel
 - la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 649 mètres carrés, pour la somme de 57 700 \$, plus les taxes applicables;
 - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 143 du

technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1606.
Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.030 1156037007

CE16 1471
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri- Bouffe D.D. inc., un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, pour l'exploitation de machines distributrices de produits alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1 ^{er} février 2016, pour un revenu total de 69 785,23 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.031 1167029002

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie du terrain d'une superficie approximative de 459,1 mètres carrés, constituée du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 39 440,81 \$ pour le terme, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.032 1160515001	

CE16 1473

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue, à des fins de stationnement, à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1280 mètres carrés, situé sur la rue Bernard Est, à l'angle de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.033 1165941006		

CE16 1474

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2016;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	34 1160679016
CE	16 1475
ll e	st
RÉ	SOLU:
1 -	d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$, soit un montant de 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », un montant de 2 479 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et un montant de 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Aide aux devoirs », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire;
2 -	d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	opté à l'unanimité. 35 1164910002
CE	16 1476
ll e	st .
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1 -	d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études;
2 -	d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3 -	d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 460 000 \$;
4 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	36 1161535001
	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 53 000 \$ pour 2017;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.037 1161103005		

CE16 1478

Vu la résolution CA 16 09211 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 8 août 2016;

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, érigé sur le terrain constitué du lot 1 742 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Institut Pacifique – Parcours Gouin – Secteur significatif DD, dans le site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet – zone 0465.

Adopté à l'unanimité.		
30.001 1160449005		

CE16 1479
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1160335004

CE16 1480
Il est
RÉSOLU:
1 - d'autoriser une dépense estimé à 3 385,09 \$ relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, à Copenhague (Danemark), du 18 au 22 septembre 2016, afin d'étudier les pratiques liées au déplacement cycliste déjà en place dans la ville danoise, et ce, accompagné par l'expertise de la Copenhagenize Design Company;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.003 1160974002

CE16 1481
II est

RÉSOLU:

- 1. de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - M. Jean Burton;
 - M. Alain Duhamel;
 - M. Habib El-Hage;
 - M. Peter Jacobs;
 - M. Gaétan Lebeau;
 - Mme Marie Leahey;M. Jean Paré;

 - M. Michel Séguin;
 - M. Joshua Wolfe;

- 2. de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :
 - Mme Mounia Benalil;
 - Mme Danielle Casara;
 - Mme Nadja Raphaël;

40.001 1161543009

3. de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.
30.004 1161079006

CE16 1482
II est
RÉSOLU:
 1 - d'autoriser la réception d'un montant de 2 000 \$, plus taxes, provenant du Centre Phi pour l'utilisation de ses locaux de son lieu muséal du 335, place D'Youville, du 1^{er} septembre au 20 novembre 2016, dans le cadre d'une résidence et d'une collaboration avec le Centre d'histoire Montréal;
2 - d'entériner l'entente de collaboration signée par M. Jean-François Leclerc, chef de section, responsable du Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre le Centre Phi et la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet;
3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour couvrir les frais occasionnés par ce projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.005 1163673007

CE16 1483
II est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu de l'article 32 du <i>Règlement sur les tarifs</i> (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme à but non lucratif, La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants (CIEJE), d'une valeur de 1 987,50 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal, dans le cadre de l'événement <i>La Coupe internationale les enfants jouent pour les enfants</i> le 25 septembre 2016.
Adopté à l'unanimité.

II est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu de l'article 4 du <i>Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce)</i> (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « Plaza Monk ».
Adopté à l'unanimité.
40.002 1161179010
CE16 1485
II est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu du paragraphe 14° de l'article 44 du <i>Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles</i> (14-036), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet de rendre admissible au programme municipal <i>Rénovation résidentielle majeure</i> les bâtiments résidentiels comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection.
Adopté à l'unanimité.
40.003 1160196002
CE16 1486
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.004 1160196003

CE16 1487	
l est	
RÉSOLU :	
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouv aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).	oirs
Adopté à l'unanimité.	
40.005 1161322005	
RCE 16-003	
CE16 1488	
I est	
RÉSOLU :	
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement inti « Règlement sur le contrôle des animaux » à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du 23 a dernier.	
Adopté à l'unanimité.	
40.006 1165086003	
CE16 1489	
l est RÉSOLU :	
	tulá
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement inti « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionr d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mis niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », et d'en recommander l'adoption à le séance subséquente.	nels se à
Adopté à l'unanimité.	
40.007 1165925002	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

de nommer comme suit deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel :

- « rue Elsie-MacGill » la voie publique formée du lot 5 521 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue Kenneth-Patrick » la voie publique formée des lots 5 628 940, 5 628 929 et 5 509 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « square du Rambler » le square public formé du lot 5 628 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « passage Adélard-Raymond » le passage piéton formé des lots 5 521 811 et 5 628 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue des Équinoxes » le prolongement de la voie publique du même nom formé du lot 5 521 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
40.008 1164521012	
	-
CE16 1491	

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver le Règlement R-2016-109 modifiant notamment les Règlements concernant le zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'entretien et la protection des arbres, les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, ainsi que le Règlement R-2016-112 modifiant le Plan d'urbanisme adoptés le 14 juin 2016 par le conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.	
10.009 1166968003	

Ì	l 'étude	40.	00 400	oior o'	oot dá	rouláa	à huio	alaa
ı	L'efude	ae a	e aos	sier si	est de	roulee.	a nuis	CIOS

II est

RÉSOLU:

d'approuver la nomination de M. Éric Loiselle à titre de directeur - Santé et mieux-être, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$) à compter du 14 septembre 2016, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.		
50.001 1166120001		

CE16 1493

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver la nomination de Mme Marie-Christine Ladouceur-Girard au poste de directrice du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ 136 305 \$ 163 570 \$), à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.		
50.002 1166991003		

CE16 1494

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin, avec remboursement partiel, pour une durée de 3 ans, à compter du 23 avril 2016 jusqu'au 22 avril 2019; 2 - de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le

budget de revenus et de dépenses du Service des ressources humaines afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
50.003 1161633001

CE16 1495
II est
RÉSOLU:
de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
60.001 1162937003
CE16 1496
II est
RÉSOLU:
de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) ».
Adopté à l'unanimité.
60.002 1163624026
CE16 1497
II est
RÉSOLU:
de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725) ».
Adopté à l'unanimité.
60.003 1163624027

Levée de la séance à 9 h 34	
70.001	
Les résolutions CE16 1439 à CE1 comme si elles l'avaient été une à	1497 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées une.
Pierre Desrochers Président du comité exécutif	Emmanuel Tani-Moore Greffier adjoint